



Mère d'enfant français et parent isolé

Par **linamonange**, le 27/08/2010 à 17:41

Bonjour,

je suis une maman d'un bébé de 1 an , j'ai obtenu mon titre de séjour (certificat de résidence algérien) en tant que parent d'enfant français en février 2010 , je suis séparé de mon concubin le papa de l'enfant et ce dernier a refait sa vie et ne verse aucune pension alimentaire , moi de mon côté je suis hébergée dans un foyer mère enfant et je touche l'allocation parent isolé (rsa) , j'ai la garde de mon bébé et le papa a le droit de la voir un weekend sur deux et l'allocation soutien familiale pour palier à la pension ne versé par le papa , ma question concerne le renouvellement de mon titre de séjour est-ce que le fait que mon ex ne verse pas de pension influence la décision de la préfecture , aussi lors de l'obtention de mon 1^{er} titre c'est lui qui a signé un papier en affirmant que je m'occupe de ma fille alors que là j'ai toutes les preuves que c'est moi qui subviens à ces besoins du fait qu'elle est avec moi , merci d'avance

Par **mimi493**, le 27/08/2010 à 17:56

Vous êtes mère d'un enfant français dont vous vous occupez intégralement (vous pourrez donner l'attestation de paiement de la CAF qui montre que vous avez l'enfant à charge).

Est-ce qu'il y a eu un jugement pour la résidence de l'enfant, les droits du père et la pension alimentaire ?

Si oui, vous le fournirez aussi comme preuve. Vous devez aussi obliger le père à payer la pension alimentaire (par saisie sur salaire par exemple)

Si non, vous devez faire une requête au JAF pour tout ça

Par **linamonange**, le **27/08/2010** à **18:01**

bonjour ,
merci de la réponse rapide oui c'est en cours pour le jaf , on a décidé d'un coimmun accord que je garde l'enfant et que il le verra un weekend sur deux et je pense que ya pas de raison pour que le juge prenne une décision a notre place , de plus je pense que même le week end il ne voudra pas la prendre , lui sa l'arrange de la voir de temps en temps sans en avoir a assumé les contraintes , il ne travail pas (vit de petit trafic.....)
l'enfant est avec moi sur l'atestation caf , si j'ai cru comprendre je n'aurai pas de soucis ????

Par **mouloudi**, le **28/08/2010** à **16:32**

bonjour
votre cas est délicat je connais une personne dans le même cas , il lui enlevé son bébé et c'est le père qui a eu la garde et elle a était expulsée désolé mais c'est la vérité , la personne qui vous a répondu vous a induit en erreur

Par **ines**, le **29/08/2010** à **15:38**

bonjour ,
fppp les réponses sont nul vivement le retour de chris,jedenta et anais ,